

❖ **COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS ANNEXES :**

Présentation faite des dépenses et recettes de l'exercice 2019, Monsieur Pascal CASSIAU, adjoint au Maire soumet au vote les comptes administratifs des budgets annexes qui font apparaître les résultats suivants :

– **Lotissement POURSIKAM**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES	276 064,84 €	▪ RECETTES	276 064,84 €
------------	--------------	------------	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES	274 704.84 €	▪ RECETTES	229 133.46 €
		↳ Report N-1	141 094.51 €
		TOTAL RECETTES	370 227,97 €

Soit un excédent d'investissement à reporter au Budget Primitif 2020 (Recette-Art 001) de 95 523,13 €.

– **Lotissement PONT DU BOS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES	390 099.67 €	▪ RECETTES	390 099.67 €
------------	--------------	------------	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES	482 144.33 €	▪ RECETTES	278 372.76 €
		↳ Report N-1	293 330.01 €
		TOTAL RECETTES	571 702,77 €

Soit un excédent d'investissement à reporter au Budget Primitif 2020 (Recette-Art 001) de 89 558,44 €.

– **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES	13 308.45 €	▪ RECETTES	17 154.03 €
		↳ Report N-1	26 858.73 €
		TOTAL RECETTES	44 012,76 €

SECTION INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES	5 355.13 €	▪ RECETTES	5 624.91 €
		↳ Report N-1	15 347.53 €
		TOTAL RECETTES	20 969,44 €

Soit à reporter au Budget Primitif 2020

Section de Fonctionnement - Recette-Art 002	30 704.31 €
Section Investissement – Recette – Art 001	15 617.31 €

– **FORET SECTIONALE DE GERT**

Aucune opération n'a été comptabilisée sur ce budget annexe en 2019.

Les comptes administratifs, ainsi que l'affectation des résultats proposée sont approuvés à l'unanimité.

❖ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'assemblée les comptes de gestion 2019 de chaque budget dressés par Madame Françoise DUCLOS, comptable public de la collectivité.

Les comptes de gestion dressés par Mme le receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

❖ **Commission VOIRIE**

Ludovic NOUGARO fait à l'assemblée le compte rendu de la Commission Voirie du 8 février 2020. Il fait un état des principaux travaux qui devront être envisagés sur la prochaine mandature :

- Aménagement de l'Avenue du Marsan
- Déplacement de l'aire de camping-cars
- Voie piétonne depuis le lotissement du Pont du Bos jusqu'à l'EHPAD

- Aménagement de la place de l'église

Ces prochains aménagements devront être conduits en privilégiant les thématiques Mobilité et Sécurité, qui constituent une véritable attente de la population,
Une opération de curage de fossés devra être également lancée au plus vite, après recensement des besoins.

❖ Commission Bâtiments

Jérôme ROBILLARD fait le point des travaux réalisés et à venir évoqués lors de la Commission Bâtiments du 8 février 2020.

✧ TRAVAUX EN COURS :

- Réfection de la toiture de l'école : réalisés, malgré les intempéries, pendant les vacances scolaires d'hiver
 - Réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes : prévue début avril
 - Remplacement bac acier à l'école : vacances d'été
 - Remplacement des menuiseries des locaux du 3^e âge : devis validés, en attente d'intervention de l'entreprise
 - Installation d'un système de climatisation à la Mairie : études en cours – proposition de rencontre avec le bureau d'études pour restitution des résultats.

✧ TRAVAUX A VENIR :

La principale opération à venir consistera en la remise aux normes de la Salle André Garbay. Il faudra également poursuivre les travaux de sécurisation des bâtiments, notamment le restaurant scolaire (alarme PPMS).

Plus généralement, Jérôme ROBILLARD incite les élus à poursuivre les réflexions sur la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux : la plupart des systèmes de chauffage sont anciens et énergivores, il faudra traiter les bâtiments, les immeubles locatifs notamment dans une optique globale de performance énergétique.

❖ Recrutement SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des candidatures reçues et étudiées pour le recrutement d'un Secrétaire Général de Mairie. Après avoir audité plusieurs candidats, le choix de la Commission Personnel s'est porté sur la candidature de Mme Laura LAVIGNETTE (titulaire d'une licence Mathématiques Appliquées Sciences Sociales, d'une licence Comptabilité – Finances et d'un Master Direction Administrative et Financière.)

Si cette candidate possède l'expérience, les qualifications et compétences requises pour occuper ce poste, elle n'est pas fonctionnaire et ne peut être recrutée que par la voie contractuelle. Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de recruter cet agent par le biais d'un contrat à durée déterminée de droit public dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire (il précise que cette personne s'est inscrite à la prochaine session du concours d'Attaché Territorial).

Le Conseil Municipal valide le recrutement de Mme LAVIGNETTE par un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée à temps complet d'un an pour pourvoir un emploi permanent vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

❖ Permanences pour la tenue du bureau de vote- Dimanche 15 mars 2020

8h-10h30	Pascal CASSIAU - Isabelle PANDELES - Alain GARBAY - Guy SAINT- JEAN – Claire COURBAIGTS
10H30 - 13H00	Christian LASSERRE - J Jacques BARGELES - Emilie GARDESSE - Jean Claude HAYET – Véronique DARRIGADE
13h00 - 15h30	Ludovic NOUGARO – Véronique GUILHORRE - Maryse DUPRAT – Claude LASSERRE
15H30 - 18H00	Anne-Marie DESTIZONS – Joëlle LAGOUARDETTE – Hélène TORTIGUE – Jérôme ROBILLARD

❖ Questions diverses :

→ Affaire Leteurtre :le conseil municipal donne son accord à la création d'une servitude de passage voirie et réseaux sur la parcelle cadastrée section G 753 pour la desserte du terrain de Monsieur Philippe LAPEIRE sur lequel doivent s'implanter deux constructions à usage d'habitation.

→ Vente parcelles lotissement Nolibos II

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de 3 co-lotis du lotissement Nolibos II pour l'acquisition à la commune des 3 parcelles constituant l'espace vert en bordure de leurs propriétés respectives. L'accord de la majorité qualifiée des colotis de ce lotissement étant acquis, le conseil municipal approuve la cession de ces parcelles au tarif de 10 € le m².

→ Acquisition de la grange du Baron

Suite à la décision d'acquérir cet immeuble, le Conseil Municipal charge Maître Nicolas ROBIN, notaire associé de l'Office Notarial Chalosse domicilié à Hagetmau (Landes) de cette transaction.

→ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur LESTREMEAU, locataire qui propose de réaliser des travaux dans son logement en contrepartie du paiement du loyer. L'assemblée décide de ne pas donner suite à cette proposition.

→ Bâtiment de la Poste :

La société Poste Immo a fait parvenir une demande de travaux pour mise en sécurité du bureau de poste. Les travaux pourront être réalisés en régie par les personnels municipaux.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant du loyer annuel de ce bâtiment s'élève à environ 9000,00€/an.

→ Monsieur le Maire informe d'une demande de location de la licence IV de la commune par le gérant de la société Papy Pizz. Après discussion, le Conseil Municipal valide la location de cette licence pour un montant mensuel de 100 €.

→ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de M. Sébastien MOREAU pour l'installation d'un stand de tir sur les parcelles cadastrées section ZD 8 et 10. La décision est ajournée. La prochaine municipalité demandera des compléments d'informations préalablement à toute décision.

→ L'église a été endommagée par les intempéries. La Commission Bâtiment est chargée d'aller constater.

→ Les arbres du lot 6 du lotissement du Pont du Bos seront abattus et broyés par Hervé GUICHEMERRE, de même que les peupliers situés sur l'impasse RATBIEILH.

→ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la cérémonie du 19 Mars et remet les bilans de la FNACA et de l'ADAH40.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur travail et leur implication tout au long de ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.